

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNÉES 2024/2025 (PETITE SECTION – CP)

À PARTIR DU 1ER MARS 2024

Le dossier d'inscription est à retirer directement à la Direction Enfance Éducation Jeunesse (D.E.E.J) ou téléchargeable sur le site de la ville de Tarare / Portail famille / Documents utiles à télécharger / Dossier unique 2024-2025.

Listes des pièces à fournir

- Dossier administratif 2024-2025
- Photocopie du livret de famille (*page des parents et de l'enfant*), éventuellement copie du jugement de divorce.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages de vaccinations de l'enfant
- Projet d'accueil individualisé (PAI) (*obligatoire en cas d'allergies et/ou d'intolérances alimentaires*)
- Demande de dérogation à faire remplir par le Maire de votre commune (*pour les enfants des communes extérieures*)

Les dossiers doivent être déposés à la Direction Enfance Éducation Jeunesse ou envoyés par mail : deej@ville-tarare.fr (format lisible / pas de photos) **avant le 15 mai 2024.**



Tout dossier incomplet sera refusé. Attention : au-delà de cette date, les enfants seront scolarisés en fonction des effectifs des différentes écoles de la ville et non plus seulement en fonction de la zone géographique.

Tout-petits :

Les enfants nés, du 1er janvier au 31 août 2022 seront inscrits sur liste d'attente et seront admis par les directrices/directeurs d'école, dans la limite des places disponibles, en fonction des effectifs des classes, et des dates de naissance (sous réserve de modification législative).

Pour info : les pré-inscriptions aux activités périscolaires et extra scolaires de 2024/2025 débuteront à partir du 03/06/2024 sur le portail famille.

